

# Véri-CGT

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT CGT-MAE - N° 8 - DÉC. 2023 / JANV. 2024



Nous contacter :

[cgt.mae@diplomatie.gouv.fr](mailto:cgt.mae@diplomatie.gouv.fr)

Paris - Invalides, bureaux 4251  
& 4254 (tél. : 01.53.69.36.71)

Paris - Convention, bureau 19  
(tél. : 01.43.17.64.56)

Nantes - Breil I, bureau 01  
(tél. : 02.51.77.35.98)

Nantes - Breil IV, bureau R10  
(tél. : 02.51.77.20.95)

Et aussi [www.cgt-mae.fr](http://www.cgt-mae.fr)  
et sur LinkedIn  
[CGT Affaires étrangères](#)

## CONTRIBUTEURS :

Julien AZE  
Franck LAVAL  
Sabine LE MOAN  
Loïc SPIELMANN

## CRÉDITS PHOTOS :

Page 1 : Franck LAVAL (montage)  
Page 2 : Julien AZE ; CGT emploi,  
travail & formation profession-  
nelle et *Urtikan.net*.  
Page 3 : MAM la Colline aux  
coquelicots,  
Page 4 : Loïc SPIELMANN ; Franck  
LAVAL



## Et bonne année, hein !

« Ne te réjouis pas trop vite, on ne sait pas encore qui le remplacera... »

Qui d'entre nous dans sa carrière n'a pas prononcé ou entendu ces mots à l'occasion du départ d'un collègue maltraitant ?

À l'orée de 2024, au MEAE, on serait tenté par la même sagesse. Si [2023](#) fut particulièrement riche en #agendatransfo, en dissolution des corps et en louanges à la mobilité, en dématérialisation chaotique mais bien réelle et en crises internationales gé-rées souvent à vue, 2024 ne devrait pas nous décevoir.

Le mois de décembre à lui seul fut un florilège : opération coup de poing au service central de l'état civil (*lire l'enquête de la liste d'Union CGT-FSU-Solidaires en réponse [ici](#)*), installation et migration en catastrophe vers *Olvid*, messagerie instantanée hébergée par Amazon (AWS) et dérogeant à la [doctrine de l'État sur le Cloud pour l'administration](#) qui exige un hébergement « SecNumCloud » puis, cerise sur la bûche, annonce sur le mode réquisition de l'objectif de « 65% de présents du 8 juillet au 11 août et 60% du 12 août au 8 septembre » pour satisfaire une organisation de Jeux Olympiques au sujet desquels l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT a déjà évoqué de multiples « non-droits » en matière de travail (*notre tribune libre en page 2*).

Janvier ouvre donc un nouveau pan du délitement de la Fonction publique : la cacophonie et le stress générés par les dispositions citées juste avant se répercuteront en poste, avec des coûts de billets d'avion devenu prohibitifs, tant pour les congés que les prises de fonctions. Ces prises de fonctions elles-mêmes s'effectuant bien loin de la zénitude puisque après des années de suppressions sauvages d'ETP, eh bien la pénurie de vocations s'annonce.

Ne désespérons cependant pas Convention (\*). L'expérience récente prouve que lorsque les syndicats savent (*veulent ?*) établir un rapport de force, les choses peuvent avancer : c'est le cas pour les congés « enfant malade » (*page 3*), pour les reports de solde à la SDV (*page 4*) ou pour le dialogue social en poste (*page 2*). À la CGT, nous sommes conscients de cette responsabilité, et comptons sur vous pour nous la rappeler...

... et bonne année, hein !

(\* ) remplacer « Convention » par votre lieu d'affectation.

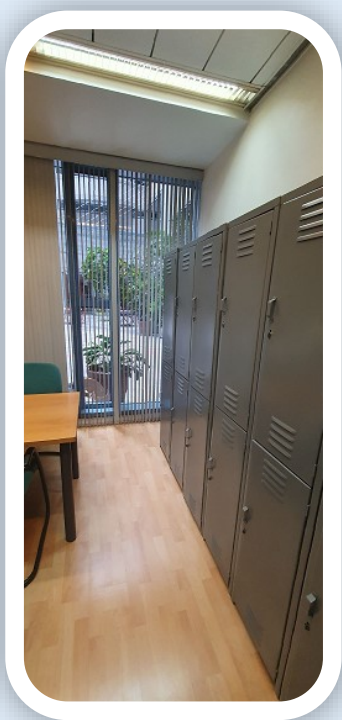
FRANCK LAVAL, MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL

## MEXICO : ENFIN UN LOCAL POUR LES EMPLOYÉES DE MÉNAGE !

Les élus de la liste d'Union CGT-FSU-Solidaires au CSAPE de Mexico le demandaient depuis le printemps dernier, ça y est ! Les employées du prestataire de ménage du poste ont enfin leur local de repos.

L'administration a en effet accepté d'aménager un bureau vacant et d'acheter des casiers personnels. Un soin tout particulier a été apporté à l'agréabilité des lieux, ouverts début décembre.

**Un grand merci à Aline, Aurélien et Julien pour cette négociation d'amélioration des conditions de travail de ces personnels parfois précaires mais si utiles !**



### CONTRIBUEZ À VOTRE VÉRI-CGT !

Votre syndicat ouvre toujours ses colonnes à ses adhérents et/ou sympathisants sous la forme d'une « Tribune libre » de plus ou moins 300 mots. **N'hésitez pas à nous proposer quelques lignes ; à la CGT, le débat est toujours le bienvenu !**

## Tribune libre Paris 2024 : d'Olympie à Davos

À LA CGT, ON AIME BIEN LE DÉBAT ; RETROUVEZ DONC ICI UNE « TRIBUNE LIBRE » OÙ UN ADHÉRENT, UN MILITANT PEUT S'EXPRIMER À TITRE PERSONNEL SUR UN SUJET INTERNE OU AUTRE. POUR CETTE QUATRIÈME ÉDITION, FRANCK S'INTERROGE SUR DES J.O. AUX IMPLICATIONS PARFOIS TRÈS LIMITE...



*Mobilisation collective pour assurer la continuité, accueillir le monde et contribuer au rayonnement de la France ; ils n'ont que ces mots-là à la bouche.*

« Ils », c'est bien sûr le gouvernement et l'administration qui, de l'Élysée au secrétariat général du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en passant par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques évoquent avec des trémolos les bénévoles, les volontaires, les agents mobilisés.

Le narratif est beau ; le camp du bien trouve là sa nouvelle croisade : qui n'applaudit pas n'est pas olympique et circulez, il n'y a rien à voir ! Enfin, circulez si vous pouvez, car entre le grand retour du QR-code, la reconnaissance faciale, les transports à bout de souffle dont le coût s'envole et les VIP-zones, ce n'est pas gagné.

Petit peuple et petits agents sont donc priés de servir de fourmis : les premiers en demeurant chez eux, les seconds en sacrifiant leurs congés et l'équilibre de leur famille pour respecter un oukaze : « 65% de présents du 8 juillet au 11 août et 60% du 12 août au 8 septembre ». Le simple énoncé de cette demande me fait bondir : dans quel monde vivent nos zélites pour ne pas percevoir que la situation va être ingérable pour la majorité des personnels concernés ? Très sûrement, pour eux, Bonne Maman au Vésinet pourra-t-elle prendre en charge Sixtine et Anne-Cécile et ma foi, pour les congés d'été perdus, on se rattrapera dans la maison de famille en Anjou à la Toussaint. Mais pour les autres ? Pour les vrais gens de la vraie vie ?

Et le flou règne quant aux critères d'application. Et donc l'arbitraire et la pression sociale se dessinent (air connu !).

La réussite d'un événement devenant une annexe du forum de Davos ou un clubhouse du CAC 40, bien loin de ses nobles origines, vaut-elle une telle réquisition sèche des agents ? Pour reprendre notre secrétaire générale, je veux bien ne pas m'amuser « à gâcher la fête pour des millions de Françaises et de Français », mais je voudrais bien également que l'on n'entre pas dans un unanimité béat qui empêche toute réflexion, interrogation, ni action !

FRANCK



La CGT Affaires étrangères a saisi cet automne la DRH afin de connaître son interprétation de la [circulaire n° FP/N° 1475 du 20 juillet 1982](#) « relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de l'administration pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde », que l'on appelle parfois par simplification ou extension les « congés pour enfant malade ».

Il est en effet clairement stipulé dans cette circulaire (dernier paragraphe) que « *les bénéficiaires de ces autorisations d'absence doivent établir l'exactitude matérielle des motifs invoqués par la production d'un certificat médical ou de toute autre pièce justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant* ».

La même explication est reprise sur « [Service public](#) » et [Diplonet](#), au point 4 de la rubrique « gestion des congés et des absences », ne dit pas autre chose.

Or, il appert que depuis plusieurs mois, la majorité des directions du Département interprètent de manière restrictive ce texte en n'accordant le dit congé que sur la production d'un certificat médical ou d'hospitalisation. Cette attitude, et cette lecture nous paraissent **abusives et illogiques** au regard de la circulaire :

- **Abusives** : Dans son économie générale, le texte permet non seulement de couvrir les cas de maladie, mais aussi les problèmes liés à la garde de l'enfant (fermeture inopinée de l'école, indisponibilité soudaine de l'assistante maternelle etc.).

Dans cette optique, parfois, certains documents peuvent effectivement être produits (attestation de la mairie dans le premier cas, par exemple), mais dans d'autres, non. Après prise d'avis juridique, une attestation sur l'honneur devrait donc être acceptée comme « *justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant* ».

- **Illogiques** : Si l'on considère le seul cas « enfant ma-

lade », il est souvent, lorsque l'on connaît les délais atteignant parfois la semaine pour obtenir un rendez-vous en médecine de ville, impossible d'être reçu par un praticien avant le retour de l'enfant en classe. L'agent-parent est alors soumis à un stress bien inutile et à une « surconsommation médicale » qui peut être uniquement « administrative » si l'enfant va mieux après une journée ou un week-end de repos.

Dans sa réponse, la directrice des ressources humaines a souligné la possibilité attribuée par les textes aux chefs de service d'accorder « *des autorisations d'absence aux agents confrontés à des situations par nature imprévisibles : maladie de l'enfant ou indisponibilité soudaine du mode de garde habituel* ». Cet accord peut être effectué « *sous réserve des nécessités de services sur présentation d'un certificat médical ou de toute autre pièce justifiant la nécessaire présence de l'agent auprès de l'enfant* ».

Dans son interprétation de la circulaire, la DRH retient **le caractère inopiné de la situation** comme l'élément principal devant être pris en compte par le supérieur hiérarchique : « *la présentation d'un certificat médical n'est en conséquence ni nécessaire, ni suffisant pour accorder une autorisation d'absence pour enfant malade* ». « *L'autorisation peut être donc accordée dans le cas d'une situation imprévisible qui consisterait par exemple à accompagner son enfant chez le médecin suite à une maladie soudaine ou un accident ou à rester auprès de lui en cas de maladie ou d'interruption du mode de garde habituel. Elle ne saurait être accordée pour accompagner un enfant à un rendez-vous médical programmé (consultation d'un spécialiste par exemple), même sur présentation d'un certificat médical. Il s'agit pour le supérieur hiérarchique de trouver un juste équilibre afin de répondre aux besoins des agents et veiller à l'application de ce dispositif destiné à favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des agents, en cas de situation imprévue.* »

La réponse obtenue de l'administration, fort complète, précise enfin que « *la rubrique Diplonet sur les autorisations d'absence pour enfant malade sera prochainement mise à jour afin de préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif* ».

**La CGT-MAE prend acte de ces éléments, de nature à permettre une gestion la plus sereine possible de ces contraintes familiales et invite les agents qui rencontreraient des difficultés à en obtenir le bénéfice à prendre son attache.**

## Immobilier : Libreville à l'épreuve des réalités



Au mois de mai 2023, les agents de Libreville ont intégré la nouvelle ambassade, plus ou moins finie, après pas loin d'une dizaine d'années d'attente.

Les agents présents au Gabon cette dernière décennie se rappelleront certainement avoir reçu les visites de la DIL, les informant de l'avancée des plans, recueillant leur avis... Et leur répondant dans bien des cas quand un problème était relevé qu'il s'agissait d'un choix de l'architecte et qu'on devait s'y plier selon la formule consacrée « les plans ne sont plus modifiables », bien que modifiés quand même à la visite suivante, et bien sûr dans une autre direction que celle préconisée par les agents, pourtant premiers concernés par cette nouvelle installation.

On se souvient, en CHSCT ministériel voici bientôt cinq ans, de la surprise de l'administration découvrant la suppression de la voie de décélération censée permettre une entrée en toute sécurité depuis

la quatre voies en léger virage sur laquelle est située l'emprise.

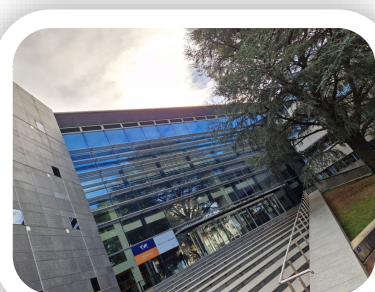
Mai 2023, *exit* donc l'ancienne ambassade et l'ancien consulat général dont les travaux de maintenance étaient réduits à peau de chagrin depuis des années au motif que « nous allons partir bientôt » et arrivée dans la nouvelle ambassade fraîchement inaugurée par le Président de la République lui-même deux mois auparavant.

L'installation des agents s'est effectuée tant bien que mal avec la découverte physique des nouveaux locaux et les surprises liées, comme certains bureaux trop petits, mal placés ou même pas de bureau du tout prévu pour certains agents.

Aujourd'hui, six mois plus tard, la liste des défauts de construction et -plus grave- de conception même de cette ambassade ne cesse de s'allonger et saute littéralement aux yeux des agents et visiteurs. Il n'est pas rare d'entendre les collègues discuter de l'origine possible de telle ou telle flaque d'eau dans les locaux, qu'elle provienne de la fenêtre d'à côté, du plafond ou tout simplement liée à la condensation causée par la troisième panne de la semaine de la climatisation générale.

Dans l'immobilier, comme dans les autres domaines, il est simplement grand temps d'écouter à nouveau tous les agents, eux qui sont le plus à même d'expliquer leur métier et de quels outils ils ont besoin pour le faire correctement, et il y a fort à parier que cela coûtera largement moins cher que les prestataires « experts » engagés par le ministère !

## SDV : la liste d'Union obtient un report des congés harmonisé



À force d'en marteler la demande depuis 1 an dans tous les formats de réunions de dialogue social, l'union CGT-FSU-Solidaires a enfin obtenu le droit pour les collègues de la SDV de reporter les congés jusqu'au 30 avril de l'année n+1.

**Cette autorisation met fin à une inégalité de traitement pour nos collègues affectés en PNA dans ce service.** Nos trois syndicats resteront vigilants à ce que ce droit, issu d'un simple courriel de l'administration, perdure tous les ans.

## Rejoindre la CGT-MAE

Téléchargez le bulletin d'adhésion et les barèmes de cotisation sur notre site :

<http://www.cgt-mae.org/Adherer>